



**Direction générale de l'enseignement
obligatoire et de la pédagogie spécialisée
(DGEO)**

Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

**Attestation pour l'usage des moyens
d'enseignement romands (MER)
aménagés ou aménagés plus**

A. Données administratives

		Date :	
Nom et prénom de l'enfant :			
Adresse de l'enfant (<i>rue et localité</i>) :			
Date de naissance :		Année de scolarité :	
Parent ¹ 1 :		Parent 2 :	
Etablissement scolaire :			
Adresse de l'établissement			
Directeur-trice de l'établissement :		Doyen-ne référent-e	
Titulaire de la maîtrise de classe :			

B. Attestation

Le Conseil de direction atteste que _____ a des besoins spécifiques présentant une certaine durabilité et constituant une entrave à sa capacité d'apprentissage ou à son aptitude à assumer le rôle d'apprenant. Ces besoins justifient l'usage de MER aménagés ou de MER aménagés PLUS.

C. Signature d'une ou d'un membre du conseil de direction

☐ Directeur-trice de l'établissement ou ☐ Doyen-ne référent-e	
---	--

¹ Sauf mention explicite contraire, il faut entendre par parent, la personne détentrice de l'autorité parentale, à défaut la représentante ou le représentant légal désigné par l'autorité tutélaire.